

Spécial Titulaires sur Zone de Remplacement

Si vous étiez déjà TZR et que vous n'avez pas obtenu de poste fixe à l'intra 2015 ou si vous avez été affecté-e sur une zone de remplacement lors de la phase intra 2015,

que faire maintenant que la phase intra est passée ?

Que vous ayez indiqué des « préférences » ou pas lors de la saisie de vos vœux sur SIAM, vous pouvez encore le faire (ou le refaire).

Pour cela, écrivez à la Direction des Personnels Enseignants du rectorat par mail (ce.dpe@ac-clermont.fr) avant le 25 juin 2015. Vous pouvez aussi porter les modifications en rouge sur la fiche récapitulative de votre saisie envoyée par le rectorat avant de la retourner. Par mail, précisez votre nom, votre discipline et votre ZR d'affectation.

Classez **jusqu'à cinq préférences** au sein de votre ZR. Ces préférences peuvent être des établissements, des communes ou des groupes de communes (les mêmes entités que celles proposées lors de la phase intra). Votre établissement de rattachement administratif devant être obligatoirement sur votre ZR, n'indiquez pas de préférences en dehors de celle-ci.

L'établissement de rattachement administratif, une fois attribué au moment de l'affectation sur la ZR, est pérenne.

Cependant, les TZR n'ayant pas obtenu de mutation peuvent demander à changer d'établissement de rattachement administratif (RAD). La démarche et le calendrier sont les mêmes.

Le groupe de travail se tiendra le 13 juillet 2015.

Si vous souhaitez que nos élus, qui siègent lors du groupe de travail d'affectation des TZR, suivent votre dossier, **envoyez votre demande en copie au SNES** (s3cle@snes.edu). Pour plus d'efficacité, mettez le SNES-FSU en copie au mail que vous envoyez au rectorat.

Le SNES-FSU, le meilleur moyen d'obtenir des informations fiables

Afin de vous aider dans vos démarches et de vous informer sur vos droits et devoirs dans l'exercice de vos missions de TZR, la section académique du SNES-FSU organise

deux réunions spéciales TZR

dans ses locaux, à la Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri à Clermont-Fd

le mercredi 17 juin à 14 h 30 et le vendredi 28 août à 14 h 30

Ces réunions sont ouvertes à tous les TZR, anciens TZR comme nouveaux TZR, syndiqués et non syndiqués. N'hésitez pas à y participer pour obtenir des réponses fiables aux questions que vous pouvez vous poser.

Les militants et les élus SNES-FSU restent à votre disposition lors des permanences, du mardi au vendredi, de 14 h à 17 h. Vous pouvez nous rencontrer, nous contacter par téléphone au 04.73.36.01.67 ou par mail à s3cle@snes.edu